



**FR**

**CONSEIL DE DIRECTION**  
**90<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 9-11 mai 2011**

UNIDROIT 2011  
C.D. (90) 13  
Original: anglais  
avril 2011

**Point No. 14 de l'ordre du jour: Uniform Law Review / Revue de droit uniforme  
et autres publications**

(Note préparée par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Rapport sur les progrès réalisés</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Prendre note des progrès réalisés et des travaux en cours</i>
<i>Mandat</i>	<i>Résolution du Conseil de Direction No. 2 (B)(5) adoptée à sa 34<sup>ème</sup> session (15 avril 1954); Décision du Conseil de Direction à sa 51<sup>ème</sup> session (29 - 31 mai 1972)</i>
<i>Degré de priorité</i>	<i>Rythme intense</i>
<i>Etat</i>	<i>Calendrier respecté</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>C.D.(88) 14; C.D.(89) 12</i>

**A. THE UNIFORM LAW REVIEW / REVUE DE DROIT UNIFORME**

***Introduction – Une nouvelle Rédaction***

1. En 2011 une nouvelle Rédaction a été mise en place pour la Revue, avec le nouveau Président, le Professeur Alberto Mazzoni, en tant que Directeur en remplacement du Professeur Libonati, le Secrétaire Général et Mme Lena Peters, Fonctionnaire principale, comme Rédacteurs en Chef et avec la participation de tous les autres fonctionnaires et du Chef de la Bibliothèque. Mme Patricia de Seume est chargée de l'édition des contributions en anglais, de la traduction vers l'anglais et de la mise en page de la Revue. La publication de la Revue n'est possible que grâce aux efforts conjoints de ceux qui y collaborent, chacun à un stade différent de la production de la Revue selon sa sphère de compétence (édition, traduction, mise en page, envoi postal, vente et promotion).

***Contenu de la Revue en 2010***

2. Le dernier volume publié en 2010 a été un numéro double qui a mis l'accent sur le droit des transactions portant sur les titres et les marchés émergents, en publiant certaines présentations faites au Colloque intitulé "Le droit des transactions portant sur des titres sur les marchés émergents: leçons tirées de la crise et orientations à long terme" qui s'est tenu à l'Institut les 6 et 7 septembre 2010. Le second numéro de l'année a mis l'accent sur les opérations garanties et

contient un certain nombre de contributions présentées lors d'un colloque sur les opérations garanties organisé par la CNUDCI en mars 2010, auquel a participé le Secrétaire Général <sup>1</sup>. L'accent a été porté sur les travaux de la CNUDCI et d'UNIDROIT dans ce domaine. Le premier numéro était quant à lui général avec une variété d'articles portant sur des sujets différents.

3. En ce qui concerne les instruments de droit uniforme, le numéro 2 a publié le Commentaire officiel de la Loi type d'UNIDROIT sur la location et la location-financement a été publié dans le numéro 2 et le texte final de la Convention d'UNIDROIT sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés de 2009 (la "Convention de Genève sur les titres") a été publié dans le numéro 1.

### **Contenu de la Revue en 2011**

4. En 2011, grâce aux bons offices du Professeur Herbert Kronke, ancien Secrétaire Général d'UNIDROIT, la Rédaction entend publier, dans un volume double, le Rapport Général ainsi que les rapports nationaux sur "Le crédit-bail financier et son unification par UNIDROIT" présentés lors du XVIII<sup>ème</sup> Congrès de l'Académie internationale de droit comparé, organisé à Washington du 25 juillet au 1<sup>er</sup> août 2010 (Numéro 1/2). Un numéro spécial consacré à la troisième édition des Principes relatifs aux contrats du commerce international suivra, et l'année se terminera avec un numéro général.

### **Distribution de la Revue**

5. Les **abonnements** à la Revue ont régulièrement baissé ces dernières années. Il en a été de même pour les **échanges**, mais la raison ici est que la Bibliothèque vérifie actuellement la régularité des périodiques qu'elle est supposée recevoir en échange avec la Revue et a par conséquent déjà annulé un certain nombre d'échanges. D'autres revues ne font plus l'objet d'un échange, mais d'un achat par la Bibliothèque. Le nombre de **Bibliothèques dépositaires** est par contre resté constant. Le nombre d'**exemplaires gratuits (dons)** varie d'une année à l'autre. Un examen de ces exemplaires gratuits a également lieu afin d'évaluer s'il faut maintenir ou rétablir l'offre. Dans ce contexte, il faut tenir compte de la valeur de la Revue en tant que matériel de promotion.

6. On peut voir l'évolution de la distribution dans les tableaux qui figurent en Annexe 1 au présent document. Le premier tableau montre les données relatives à la distribution totale de la Revue, le second la distribution par pays, indiquant également si les exemplaires sont vendus, échangés, donnés aux Bibliothèques dépositaires ou à titre gratuit (dons). Le troisième tableau montre la distribution par catégorie de destinataires (avocat, université, banque, etc.). Les deux derniers tableaux permettent d'évaluer la pénétration de la Revue dans les différents pays, et de quelle façon. Il est clair que les principaux bénéficiaires de la Revue sont les universités, souvent à titre d'échange, et que les ventes ne sont importantes que dans quelques pays.

7. Certaines catégories reçoivent des exemplaires gratuits mais ne sont pas pris en compte dans les tableaux de l'Annexe 1. Il s'agit des membres du Conseil de Direction, des membres du Conseil *ad honorem*, du Comité scientifique ainsi que des collaborateurs habituels de la Revue. Les tableaux mettent à jour les données soumises au Conseil en 2009 (voir le document C.D. (88) 14). Les lecteurs devraient toutefois garder à l'esprit le fait que les données relatives aux échanges et aux exemplaires gratuits pour 2010 ne figurent qu'à titre indicatif en raison de l'examen en cours et pourraient donc devoir être révisées.

---

<sup>1</sup> Troisième Colloque international sur les opérations garanties, Vienne 1-3 mars 2010.

8. Il convient de rappeler qu'un certain nombre d'abonnements pourraient avoir pris fin en raison de l'accord conclu avec HeinOnline, qui permet la consultation de la Revue en ligne, même si avec un retard de deux ans par rapport à la publication. Les royalties versées par HeinOnline à l'Institut sont de US\$ 4.323,58 en 2008 (se référant à 2007). Les royalties pour 2008 étaient de € 2.899,08 et pour 2009 € 2.309,72. Les royalties pour 2010 n'étaient quant à elles pas parvenues au moment de la rédaction du présent document.

### **Revenus de la vente de la Revue**

9. Le tableau ci-dessous indique l'ensemble des revenus tirés de la vente de la Revue. Il faut ajouter à ces chiffres la valeur des échanges pour la Bibliothèque. En 2010, la valeur est estimée à € 14.000,00 qui correspond au chiffre pour 2009. Le motif est que bien que de nombreux échanges aient été annulés, d'autres ont été mis en place, plusieurs pour des publications qui sont considérablement plus chères que les échanges annulés. Il faudrait également ajouter un élément qui, s'il est très difficile à estimer en termes monétaires puisque non monétaire par nature, est la valeur de la Revue en tant que matériel promotionnel.

<b>REVENUS DES VENTES (EN EURO)</b>		
<b>2008</b> Abonnements	22.442,00	Reste à payer: 983.00
Ventes de copies précédentes	3.316,00	Reste à payer: 515.00
<b>2009</b> Abonnements	24.474,72	
Ventes de copies précédentes	2.259,00	
<b>2010</b> Abonnements	21.343,00	Reste à payer: 207.00
Ventes de copies précédentes	2.521,00	

### **Version en ligne de la Revue**

10. On rappelle aux membres du Conseil qu'une version électronique de la Revue de droit uniforme est disponible en ligne. L'accès aux informations de base, à la table des matières, ainsi qu'à certains articles phares, est gratuit, alors que la consultation complète exige un mot de passe. La question de l'utilisation commerciale de la version en ligne de la Revue reste ouverte.

## **B. AUTRES PUBLICATIONS**

### **Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international – 3<sup>ème</sup> édition**

11. En vue de la publication de la 3<sup>ème</sup> édition des Principes, le Secrétariat a mis au point les versions anglaise et française au cours du second semestre 2010. Les versions finales seront soumises au Conseil lors de sa 90<sup>ème</sup> session en mai 2011. D'autres versions linguistiques sont cours d'élaboration (arabe, chinoise, espagnole, farsi, japonaise, néerlandaise, portugaise, russe et slovaque)<sup>2</sup>.

### **Principes ALI/UNIDROIT de procédure civile transnationale (2004)**

12. Le volume en anglais publié par Cambridge University Press contenant le texte des Principes ALI/UNIDROIT de procédure civile transnationale avec les commentaires, ainsi que les Règles ALI, est en cours de traduction dans différentes langues (le texte des Principes est disponible sur le site Internet d'UNIDROIT en allemand, chinois, japonais et turc, ainsi qu'en anglais et en français).

<sup>2</sup> Pour un rapport sur les Principes relatifs aux contrats du commerce international, voir le document C.D.(90) 3.

13. Après la publication en 2008 du volume en persan (traduit par le Professeur Majid Pour-Ostad et publié par The S.D. Institute of Law (Research & Study), Téhéran), deux autres versions linguistiques existent dorénavant:

1) la version russe, préparée par le Professeur Elena Vinogradova, Chercheur principal à l'*Institute of State and Law* de l'Académie russe des Sciences, et par le Dr Maria Filatova, Professeur associé à la *Russian Foreign Trade Academy*, sous la supervision du Professeur Alexander Komarov, Directeur du Département de droit privé de la *Russian Foreign Trade Academy* (Moscou) et membre honoraire du Conseil de Direction d'UNIDROIT, est publiée par Infotropic media LLC (Moscou) pour une distribution en Russie et dans les Etats de la CEI;

2) la version espagnole, préparée par le Dr Inés de San Martín (Attorney, Assistant Professor à l'Université de Buenos Aires, Argentine) et revue par le Dr Aída Kemelmajer de Carlucci, Juge de la Cour Suprême de Mendoza (Argentine) et membre du Comité d'étude chargé de l'élaboration des Principes de procédure civile transnationale, a été publiée en Colombie par le Département des publications de l'Université Externado de Colombie (Bogota) pour une distribution dans les pays andins et des Caraïbes; au Mexique par l'*Instituto de Investigaciones Jurídicas (Universidad Nacional Autónoma de México)* et le *Centro Mexicano de Derecho Uniforme* (Mexico) pour le Mexique et l'Amérique centrale; et en Argentine par Rubinzal Culzoni Editores (Buenos Aires) pour les pays d'Amérique du Sud et peut-être l'Espagne.

#### **Loi type d'UNIDROIT sur la location et la location-financement (2007)**

14. On rappellera que le Commentaire officiel sur la Loi type sur la location et la location-financement a été préparé par le Secrétariat en étroite coopération avec M. R.M. DeKoven, Rapporteur de la Session conjointe de l'Assemblée Générale d'UNIDROIT et du Comité d'experts gouvernementaux d'UNIDROIT pour la finalisation et l'adoption du projet de loi type, M. N.J. Makhubele (Afrique du sud), Président du Comité d'experts gouvernementaux d'UNIDROIT, et Mme M. Allouch et Mme C. Walsh (Canada), M. E.M. Bey (France) et MM. M.J. Dennis, H.D. Gabriel, W. Henning et S. Weise (Etats-Unis d'Amérique), membres du Comité de rédaction de la Session conjointe. La publication de ce Commentaire officiel a été autorisée par le Conseil lors de sa 89<sup>ème</sup> session, sous réserve de modifications mineures à apporter par le Secrétariat. Des versions non officielles de la Loi type ont été préparées sous l'autorité du Secrétariat. Toutes les versions linguistiques sont disponibles sur le site Internet d'UNIDROIT.

#### **Convention de Genève sur les titres intermédiés (2009)**

15. La version finale du Commentaire officiel sur la Convention de Genève sur les titres intermédiés devrait être publiée au courant de l'année 2011 (voir UNIDROIT 2011 – C.D.(90) 5(a)).

#### **Guide sur les accords internationaux de franchise principale (1998; 2007 (2<sup>ème</sup> éd.))**

16. L'année 2010/2011 a vu l'augmentation du nombre de traductions du *Guide sur les accords internationaux de franchise principale*, reconnaissance de sa valeur pour les personnes impliquées dans la franchise. La version coréenne du Guide, préparée par le Professeur Young-Hong Choi de la Faculté de droit de l'Université de Corée à Séoul, a été publiée en juillet 2010. La version serbe, préparée par le Professeur Tamara Milenkovic Kerkovic de la Faculté d'Etat d'Economie de l'Université de Niš, a été publiée en mars 2011.

### **UNIDROIT Proceedings & Papers / Actes et Documents d'UNIDROIT**

17. Les Actes et documents d'UNIDROIT 1997 – 2009 sur CD-ROM sont en cours de préparation par le Secrétariat et seront distribués gratuitement aux Bibliothèques dépositaires de la documentation d'UNIDROIT, ainsi qu'aux membres du Conseil de Direction.

### **Brochures contenant des instruments d'UNIDROIT**

18. Le Secrétariat avait informé le Conseil en 2010 de son intention de publier une série de brochures, contenant chacune le texte d'un instrument d'UNIDROIT, en vue de la promotion de ces instruments. Les contraintes financières ont toutefois obligé le Secrétariat à reporter la publication des brochures, malgré leur utilité pour la publicité de l'Institut et de ses instruments.

### **C. ENVOI POSTAL**

19. La situation en matière d'envoi est différente selon qu'il s'agit de la Revue ou des autres publications. En effet, suite à un accord conclu avec les *Poste Italiane*, devenu possible en raison de la privatisation de sa gestion, le coût de l'envoi de chaque numéro de la Revue a considérablement diminué. La Revue est envoyée à l'ensemble des destinataires en une seule fois, ce qui permet l'application de la réduction négociée aux envois de plus de 500 exemplaires en une fois. Ainsi, les frais d'envoi de la Revue en 2008 se sont élevés à environ € 14.000 (il faut toutefois rappeler qu'un numéro de 2008 était particulièrement lourd), en 2009 à € 6.000 et en 2010 à € 3.650 pour deux seuls numéros (le numéro double 2010-3/4 sera envoyé en avril 2011).

20. Cette réduction spéciale pour les grandes quantités ne s'applique pas à l'envoi des autres publications qui n'atteignent jamais 500 exemplaires ou plus en une seule fois. Pour ces autres publications, les frais d'envoi qui figurent dans le tableau ci-dessous s'appliquent. Comme on le voit, la situation est difficile car, dans certains cas, les tarifs ont doublé. Il conviendrait d'envisager la possibilité de faire payer séparément l'emballage et l'envoi.

	ZONE 1: EUROPE		ZONE 2: AMERIQUES, ASIE, AFRIQUE		ZONE 3: OCEANIE	
	ANCIEN TARIF	NOUV. TARIF	ANCIEN TARIF	NOUV. TARIF	ANCIEN TARIF	NOUV. TARIF
FORMAT NORMAL						
Jusqu'à 20 gr.	0,65	0,75	0,85	1,60	1,00	2,00
FORMAT COMPACT						
Jusqu'à 50 gr.	1,45	2,40	1,50	3,30	1,80	4,00
50 – 100 gr.	1,70	3,00	1,85	4,00	2,10	5,00
100 – 250 gr.	2,50	4,50	4,20	7,00	4,70	8,00
250 – 350 gr.	3,20	5,50	5,20	8,50	5,50	12,00
FORMAT ENCOMBRANT						
Jusqu'à 350 gr.	3,90	7,00	5,80	10,00	7,30	15,00
350 gr. – 1 kg.	5,70	9,00	8,70	14,00	11,70	20,00
1 – 2 kg.	9,20	15,00	16,70	25,00	21,70	30,00

Formats pour l'envoi à l'étranger:

	NORMAL	COMPACT	ENCOMBRANT
Longueur max.	245 mm	381 mm	(*)
Largeur max.	165 mm	305 mm	(*)
Epaisseur max.	5 mm	20 mm	(*)
Limite de poids	20 gr.	350 gr.	2 kg

(\*) Pour le format encombrant, la somme des trois mesures ne doit pas dépasser 900 mm et la plus grande des trois ne doit pas être supérieure à 600 mm.

## **D. PROGRAMME 2011 – 2012**

21. Il est nécessaire de mener une action sur plusieurs fronts.

### **a) Fonds**

22. Le nombre des publications que l'Institut publie chaque année est différent. Il faudrait par conséquent exercer une certaine souplesse pour déterminer le montant à allouer à l'impression des publications au budget annuel. Par exemple, il n'existe plus d'exemplaires de la *Loi type sur la divulgation des informations en matière de franchise* (version anglaise). Il faudrait donc la réimprimer, mais les fonds alloués sont insuffisants. Il est vrai qu'il s'agit d'une publication qui remonte à 2004 (publiée deux ans après son adoption par manque de fonds), mais il faut qu'elle soit réimprimée. La *Loi type sur la divulgation des informations en matière de franchise a toujours été peu considérée alors qu'il s'agit, potentiellement, de l'un des instruments les plus importants de l'Institut*. Il n'est pas surprenant qu'aucune publicité n'ait jamais été faite pour cette publication.

### **b) Commercialisation et distribution**

23. Il faudrait élaborer une stratégie de commercialisation des publications d'UNIDROIT, avec des envois périodiques aux universités et aux instituts universitaires, aux bibliothèques universitaires, aux associations professionnelles et aux cabinets d'avocats. Les envois devraient se faire par voie électronique, avec une publicité électronique joliment conçue qui y serait jointe. Pour ce faire, il faut identifier les destinataires en contactant, par exemple, des associations professionnelles comme l'Association internationale du Barreau (IBA) pour leur demander les adresses électroniques de leurs membres. La contribution des membres du Conseil serait fort appréciée dans ce contexte.

24. Une partie de la commercialisation est bien entendue formée de la promotion sous la forme d'articles sur les instruments adoptés par l'Institut. Il faut par conséquent que les fonctionnaires aient le temps d'écrire: peu de personnes externes connaissent un instrument aussi bien que le fonctionnaire qui a suivi son élaboration, accompagnant dans la plupart des cas le texte pendant un certain nombre d'années au travers de nombreux amendements et difficultés.

25. La distribution physique des publications, en particulier de la Revue de droit uniforme, prend du temps et implique plusieurs membres du personnel. De façon compréhensible, l'option consistant à avoir au moins la revue publiée (et distribuée) par un éditeur commercial est périodiquement examinée. On peut examiner (et cela est fait) plusieurs possibilités, comme par exemple l'envoi du matériel à l'éditeur qui s'occupe de tout, ou faire imprimer la Revue par l'imprimeur de l'Institut avec le logo de l'Institut et celui de l'éditeur commercial qui s'occupe ensuite de sa distribution.

26. Depuis 1996, année de la nouvelle série de la Revue, elle a été distribuée par l'Institut mais aussi par un éditeur commercial (Giuffrè, Kluwer). S'il est vrai que l'éditeur s'est occupé de la distribution, évitant ainsi au personnel d'UNIDROIT de devoir imprimer des étiquettes, d'acheter des enveloppes, etc., la commercialisation et la distribution ont été décevantes. Un élément qui a conduit à une distribution moins efficace que celle espérée tient certainement à la nature de la Revue. Les éditeurs ont indiqué que la Revue avait été difficile à promouvoir parce que pas suffisamment spécialisée (par exemple une revue de droit des transports ou de droit commercial)

et qu'ils ne savaient pas auprès de qui la promouvoir. Par ailleurs, les éditeurs (en particulier Kluwer) a augmenté le prix de la Revue à tel point qu'il était légitime qu'un abonné se pose deux fois la question de savoir s'il a besoin d'une telle revue générale ou non. Il y a aussi le problème supplémentaire du nombre d'exemplaires à titre gratuit que l'Institut doit pouvoir distribuer, y compris les échanges pour la Bibliothèque (qui sont des copies gratuites du point de vue de l'éditeur commercial), et la nécessité de l'Institut d'utiliser la Revue comme matériel promotionnel. Par exemple, lorsqu'un numéro est monothématique, il est habituellement imprimé en un nombre de copies plus élevé qu'un numéro général, parce qu'il est également vendu séparément des abonnements, et des exemplaires gratuits sont distribués à des contacts estimés utiles par l'Institut. La souplesse nécessaire dans la distribution des publications de l'Institut est un argument fort en faveur du maintien de la production et de la distribution en interne, même si le temps nécessaire est considérable et le temps consacré à la commercialisation insuffisant.

### **c) Systèmes d'information intégrés**

27. il faudrait développer un "système d'information intégré d'UNIDROIT". En effet, il faudrait non seulement intégrer les services de publications / information, mais d'autres activités comme la promotion des instruments d'UNIDROIT, devraient être coordonnées avec les services d'information *strictu sensu*.

28. Ainsi par exemple, lors des réunions organisées à l'institut (par exemple le Conseil de Direction) on pourrait imaginer qu'un participant parle d'un sujet lié à l'un des projets ou des instruments d'UNIDROIT, et on pourrait inviter, par exemple, les membres de l'Association italienne de droit comparé, avec d'autres personnes susceptibles d'être intéressées. Le texte de cette présentation pourrait ensuite être mis en ligne sur le site Internet d'UNIDROIT dans une nouvelle section intitulée "Entretiens sur le droit uniforme" (ou tout autre titre similaire), si possible publiés dans la Revue de droit uniforme ou dans une série qui regrouperait ces présentations. Ces textes pourraient aussi être utilisés comme matériel à distribuer lorsque l'instrument en question est traité lors d'une conférence ou a besoin d'être promu d'une autre façon.

29. En outre, les instruments électroniques dont dispose l'Institut devraient être mieux coordonnés et devraient faire l'objet de promotion car les instruments d'information électroniques sont ceux qui ont les plus grandes chances d'atteindre le plus grand nombre de personnes dans le monde (voir, par exemple, les visites au site Internet d'UNILAW, le document C.D.(90) 16).

## **E. CONCLUSION**

30. *Le Conseil est invité à vérifier les données relatives aux ventes de la revue de droit uniforme dans leur pays en vue de la promotion de la Revue.*

31. *Le Conseil est également invité à confirmer l'importance du programme des publications en tant qu'outil pour la promotion des travaux d'UNIDROIT et pour accroître la sensibilisation aux instruments d'UNIDROIT.*

32. *Le Conseil souhaitera peut-être inviter le Secrétariat à développer des propositions en vue d'une stratégie pour la promotion des publications d'UNIDROIT, en demandant aussi la contribution des correspondants et des membres du Conseil passés et présents, et à examiner la possibilité de mettre en place un Sous-comité scientifique du Conseil de Direction pour la politique des publications.*

**ANNEXE 1****DISTRIBUTION DE LA REVUE DE DROIT UNIFORME****a) Distribution totale**

<b>DISTRIBUTION</b>					
Année \ Item	Total	Ventes	Echanges	Bibliothèques dépositaires	Exemplaires gratuits
2006	459	276	151	27	5
2007	507	270	190	27	20
2008	462	215	197	27	23
2009	482	235	197	27	23
2010	371	217	125	27	2

**b) Distribution par pays**

<b>PAYS</b>	<b>2008</b>		<b>2009</b>		<b>2010</b>	
Argentine	5	5 échanges	5	5 échanges	3	3 échanges
Arménie	1	1 don	1	1 don		
Australie	10	1 vente 1 Bibliothèque dépositaire 8 échanges	9	1 Bibliothèque dépositaire 8 échanges	6	1 vente 1 Bibliothèque dépositaire 4 échanges
Autriche	4	2 ventes 2 échanges	6	4 ventes 2 échanges	3	2 ventes 1 échange
Belgique	13	6 ventes 1 Bibliothèque dépositaire 4 échanges 2 dons	11	6 ventes 1 Bibliothèque dépositaire 4 échanges	9	6 ventes 1 Bibliothèque dépositaire 2 échanges
Benin	1	1 don	1	1 don		
Bosnie-Herzégovine	1	1 échange	1	1 échange	1	1 échange
Brésil	7	4 échanges 3 dons	7	4 échanges 3 dons	2	2 échanges
Bulgarie	3	1 Bibliothèque dépositaire 1 échange 1 don	3	1 Bibliothèque dépositaire 1 échange 1 don	2	1 Bibliothèque dépositaire 1 échange
Biélorussie	1	1 échange	1	1 échange	1	1 échange
Cameroun	2	1 échange 1 don	2	1 échange 1 don	1	1 échange
Canada	10	4 ventes 1 Bibliothèque dépositaire 3 échanges 2 dons	11	6 ventes 1 Bibliothèque dépositaire 4 échanges	8	5 ventes 1 Bibliothèque dépositaire 2 échanges
Chili	6	1 Bibliothèque dépositaire 5 échanges	6	1 Bibliothèque dépositaire 5 échanges	3	1 Bibliothèque dépositaire 2 échanges
Colombie	5	1 Bibliothèque dépositaire 4 échanges	5	1 Bibliothèque dépositaire 4 échanges	2	1 Bibliothèque dépositaire 1 échange
Croatie	1	1 don	1	1 échange	1	1 échange
Danemark	2	2 ventes	2	2 ventes	3	3 ventes
Egypte	1	1 échange	2	1 vente 1 échange	1	1 échange
Estonie	2	1 Bibliothèque dépositaire 1 échange	2	1 Bibliothèque dépositaire 1 échange	2	1 Bibliothèque dépositaire 1 échange

Finlande	5	1 Bibliothèque dépositaire 3 échanges 1 don	5	1 Bibliothèque dépositaire 3 échanges 1 don	4	1 Bibliothèque dépositaire 3 échanges
France	25	13 ventes 11 échanges 1 don	25	12 ventes 12 échanges 1 don	18	13 ventes 5 échanges
Allemagne	18	11 ventes 1 Bibliothèque dépositaire 5 échanges 1 don	26	19 ventes 1 Bibliothèque dépositaire 5 échanges 1 don	18	15 ventes 1 Bibliothèque dépositaire 2 échanges
Grèce	3	1 Bibliothèque dépositaire 1 échange 1 don	4	1 vente 1 Bibliothèque dépositaire 1 échange 1 don	3	1 vente 1 Bibliothèque dépositaire 1 échange
Saint Siège	2	1 Bibliothèque dépositaire 1 échange	2	1 Bibliothèque dépositaire 1 échange	2	1 Bibliothèque dépositaire 1 Exchange
Hong Kong	1	vente				
Hongrie	8	1 Bibliothèque dépositaire 6 échanges 1 don	7	1 Bibliothèque dépositaire 5 échanges 1 don	3	1 Bibliothèque dépositaire 2 échanges
Inde	5	1 Bibliothèque dépositaire 4 échanges	4	1 Bibliothèque dépositaire 3 échanges		
Iran	1	1 don	1	1 don		
Irlande	1	1 Bibliothèque dépositaire	1	1 Bibliothèque dépositaire	1	1 Bibliothèque dépositaire
Israël	3	1 vente 2 échanges	3	1 vente 2 échanges	2	1 vente 1 échange
Italie	70	50 ventes 19 échanges 1 don	72	52 ventes 19 échanges 1 don	54	49 ventes 4 échanges 1 don
Japon	8	4 ventes 1 Bibliothèque dépositaire 3 échanges	9	5 ventes 1 Bibliothèque dépositaire 3 échanges	7	5 ventes 1 Bibliothèque dépositaire 1 échange
Lettonie	2	1 Bibliothèque dépositaire 1 vente	1	1 Bibliothèque dépositaire	1	1 Bibliothèque dépositaire
Liban	1	1 échange	1	1 échange	1	1 échange
Lituanie	1	1 vente	1	1 vente	1	1 vente
Luxembourg	3	1 vente 2 échanges	3	1 vente 2 échanges	1	1 échange
Macao			1	1 Sale		
Malte	1	1 Bibliothèque dépositaire	1	1 Bibliothèque dépositaire	1	1 Bibliothèque dépositaire
Mexique	7	1 vente 3 Bibliothèques dépositaires 3 échanges (2 aussi Bibliothèque dépositaire)	7	1 vente 3 Bibliothèques dépositaires 3 échanges	7	1 vente 3 Bibliothèques dépositaires 3 échanges
Pays-Bas	22	19 ventes 3 échanges	19	16 ventes 3 échanges	19	18 ventes 1 échange
Antilles néerlandaises	1	1 échange	1	1 échange	1	1 échange
Nouvelle-Zélande	2	2 échanges	2	2 échanges	2	2 échanges
Norvège	4	3 ventes 1 échange	3	2 ventes 1 échange	3	2 ventes 1 échange
Pérou	1	1 échange	1	1 échange	1	1 échange
Philippines	1	1 échange	1	1 échange		
Pologne	5	1 vente 1 Bibliothèque dépositaire 3 échanges	6	2 ventes 1 Bibliothèque dépositaire 3 échanges	3	1 vente 1 Bibliothèque dépositaire 1 échange

Portugal	5	3 ventes 2 échanges	6	4 ventes 2 échanges	5	4 ventes 1 échange
Porto Rico	2	2 échanges	2	2 échanges	2	2 échanges
Rép. de Corée	4	3 ventes 1 échange	4	3 ventes 1 échange	4	3 ventes 1 échange
Romania	3	1 vente 2 échanges	3	1 vente 2 échanges		
Fédération de Russie	5	1 Bibliothèque dépositaire 2 échanges 2 dons	5	1 Bibliothèque dépositaire 2 échanges 2 dons	1	Bibliothèque dépositaire
Saint Marin	1	1 vente	1	1 vente	1	1 vente
Serbie	6	4 ventes 2 échanges	4	2 ventes 2 échanges	1	échange
Slovaquie	4	1 Bibliothèque dépositaire 3 échanges	4	1 Bibliothèque dépositaire 3 échanges	2	1 Bibliothèque dépositaire 1 échange
Slovénie	2	1 vente 1 Bibliothèque dépositaire	2	1 vente 1 Bibliothèque dépositaire	2	1 vente 1 Bibliothèque dépositaire
Afrique du sud	4	3 échanges 1 don	4	3 échanges 1 don	2	2 échanges
Espagne	23	9 ventes 1 Bibliothèque dépositaire 13 échanges	26	15 ventes 1 Bibliothèque dépositaire 10 échanges	22	14 ventes 1 Bibliothèque dépositaire 7 échanges
Suède	4	1 vente 1 Bibliothèque dépositaire 2 échanges	5	2 ventes 1 Bibliothèque dépositaire 2 échanges	3	1 vente 1 Bibliothèque dépositaire 1 échange
Suisse	20	7 ventes 1 Bibliothèque dépositaire 11 échanges (1 Bibliothèque dépositaire) 1 don	21	8 ventes 1 Bibliothèque dépositaire 11 échanges 1 don	11	8 ventes 1 Bibliothèque dépositaire 2 échanges
Taiwan	2	1 vente 1 échange	1	1 échange	2	1 vente 1 échange
Tunisie	4	2 ventes 2 échanges	4	2 ventes 2 échanges	3	2 ventes 1 échange
Turquie	7	1 vente 1 Bibliothèque dépositaire 5 échanges (1 Bibliothèque dépositaire)	7	2 ventes 1 Bibliothèque dépositaire 4 échanges	4	2 ventes 1 Bibliothèque dépositaire 1 échange
Royaume-Uni	20	15 ventes 1 Bibliothèque dépositaire 4 échanges	18	13 ventes 1 Bibliothèque dépositaire 4 échanges	18	14 ventes 1 Bibliothèque dépositaire 3 échanges
Uruguay	6	1 Bibliothèque dépositaire 4 échanges 1 don	6	1 Bibliothèque dépositaire 4 échanges 1 don	2	Bibliothèque dépositaire 1 échange
USA	77	49 ventes + Hein 2 Bibliothèque dépositaire 25 échanges 1 don	88	49 ventes 2 Bibliothèque dépositaire 27 échanges	57	40 ventes 2 Bibliothèque dépositaire 15 échanges
Venezuela	1	1 échange	1	1 échange		
Vietnam	1	1 échange	1	1 échange		

## c) Distribution par catégorie de destinataires

CATEGORIE	2008		2009		2010	
Non identifiée	1	1 vente	2	2 ventes	2	2 ventes
Association	10	2 Bibliothèque dépositaire + échanges 6 échanges 2 dons	10	2 Bibliothèque dépositaire + échanges 6 échanges 2 dons	6	2 Bibliothèque dépositaire + échanges 4 échanges
Académie	3	1 Bibliothèque dépositaire 2 échanges	3	1 Bibliothèque dépositaire 2 échanges	2	1 Bibliothèque dépositaire 1 échange
Librairie	37 + Hein	Toutes ventes	50 + Hein	Toutes ventes	44 + Hein	Toutes ventes
Banque	5	1 Bibliothèque dépositaire 4 ventes	6	1 Bibliothèque dépositaire 5 ventes	6	1 Bibliothèque dépositaire 5 ventes
Tribunal	13	3 ventes 9 échanges 1 don	12	3 ventes 8 échanges 1 don	5	1 vente 4 échanges
Chambre de commerce	1	1 don	1	1 don		
Société			1	1 vente	1	1 vente
Gouvernement	22	5 ventes 7 Bibliothèques dépositaires 1 Bibliothèque dépositaire + Exchange 5 échanges 4 dons	21	4 ventes 8 Bibliothèques dépositaires 5 échanges 4 dons	11	2 ventes 8 Bibliothèques dépositaires 1 don
Juriste d'entreprise	3	ventes	2	2 ventes	2	2 ventes
Institut	7	1 Bibliothèque dépositaire + échange) 5 échanges 1 don	7	1 Bibliothèque dépositaire + échange) 5 échanges 1 don	6	1 Bibliothèque dépositaire + échange) 5 échanges
Avocat/Cabinet	23	8 ventes 13 échanges 2 dons	23	10 ventes 12 échanges 1 don	16	6 ventes 10 échanges
Organisation	30	4 ventes 20 échanges 6 dons	26	2 ventes 20 échanges 4 dons	7	3 ventes 4 échanges
Association professionnelle	8	Tous échanges	9	1 vente 8 échanges	5	5 échanges
Bibliothèque publique	12	3 ventes 5 Bibliothèques dépositaires 4 échanges	12	3 ventes 5 Bibliothèques dépositaires 4 échanges	9	3 ventes 5 Bibliothèques dépositaires 1 échanges
Publication	7	Tous échanges	6	Tous échanges	3	Tous échanges
Université	282	146 ventes 1 Sale + Bibliothèque dépositaire 10 Bibliothèques dépositaires 3 Bibliothèque dépositaire + échange 114 échanges 8 dons	289	152 ventes 12 Bibliothèques dépositaires 2 Bibliothèque dépositaire + échange 117 échanges 6 dons	217	146 ventes 13 Bibliothèques dépositaires 1 Bibliothèque dépositaire + échange 57 échanges

## ANNEXE 2

## VENTES DES AUTRES PUBLICATIONS

<b>Titre</b>	<b>Prix</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Official Commentary on the Convention on International Interests in Mobile Equipment and the Protocol thereto on Matters Specific to Aircraft Equipment (by Professor Sir Roy Goode) (Revised edition 2008)	€ 150	172	88
Official Commentary on the Convention on International Interests in Mobile Equipment and the Luxembourg Protocol on Matters Specific to Railway Rolling Stock (by Professor Sir Roy Goode)	€ 150	77	9
Acts and Proceedings of the Diplomatic Conference to adopt a mobile equipment Convention and a Protocol thereto on Matters specific to Aircraft Protocol, November 2001, Cape Town	€ 160	3	0
UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts 2004	€ 70	9	15
Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international 2004	€ 70	1	0
Model Franchise Disclosure Law	€ 10	1	1
Loi type sur la divulgation des informations en matière de franchise	€ 10	0	0
Guide to International Master Franchise Arrangements (second edition 2007)	€ 54	10	8
Guide sur les Accords internationaux de franchise principale (première édition 2000)	€ 50	1	1

## ANNEXE 3

REVENUS DES VENTES DES PUBLICATIONS EN 2010 <sup>3</sup>

PUBLICATION	NOMBRE DE COPIES VENDUES EN 2010	TOTAL DES VENTES EN 2010	PRIX
Official Commentary on the Convention on International Interests in Mobile Equipment and the Protocol thereto on Matters Specific to Aircraft Equipment (by Professor Sir Roy Goode) (Revised edition 2008)	88	€ 1.140,50 <sup>4</sup>	€ 150
Official Commentary on the Convention on International Interests in Mobile Equipment and the Luxembourg Protocol on Matters Specific to Railway Rolling Stock (by Professor Sir Roy Goode)	9	€ 132,00 <sup>5</sup>	€ 150
Guide to International Master Franchise Arrangements (2ed 2007)	8	€ 457,60	€ 54
Guide sur les Accords internationaux de franchise principale (1éd. 2000)	1		
Model Franchise Disclosure Law	1		€ 10
UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts 2004	15	€ 1.036	€ 70
Revue de droit uniforme	217	€ 21.343	<b>2010:</b> Amérique du nord / Australie / Japon: € 150 Tous les autres: € 115 <b>2011:</b> Amérique du nord / Australie / Japon: € 175 Tous les autres: € 130
Actes et documents d'UNIDROIT	10	€ 1.654 <sup>6</sup>	
<b>Total des ventes en 2010</b>		<b>€ 28.491,10</b>	

<sup>3</sup> Il convient de rappeler que certaines catégories ont droit à une réduction de prix, par exemple les libraires et les bibliothèques universitaires. Les revenus ne correspondent par conséquent pas nécessairement à une simple multiplication du nombre de copies vendues par le prix de vente à l'unité.

<sup>4</sup> Ce chiffre représente 10% du total des ventes (€ 11.405). UNIDROIT demande 10% à titre de remboursement des frais d'emballage et d'envoi, 90% représentent les royalties que Sir Roy Goode donne à la Fondation de droit uniforme.

<sup>5</sup> Ce chiffre représente 10% du total des ventes (€1.320). Voir l'explication dans la note 4 ci-dessus.

<sup>6</sup> Cela inclut les frais d'envoi.